

Presentation of the chiropractic profession, his history, nowadays in the world and in France and all the facts that pertains to. Text in french.

LA CHIROPRATIQUE

La chiropratique [n.f. kiropratique] est une profession de santé complémentaire majeure destinée à la restauration de la santé et au maintien de la vitalité.

Son champ d'application

Le champ d'application du chiropraticien est l'appareil locomoteur dans tout son ensemble (os, muscles, articulations, colonne vertébrale et système neuro-végétatif). La chiropratique soigne donc le mal de dos.

Le stress des conditions de travail, les accidents (en particulier les accidents de la route), le manque d'exercice, les chutes mêmes mineures, les accouchements difficiles, les efforts inconsidérés, les entorses, les contraintes accumulées au fil des jours ou lors de traumatismes provoquent des dérèglements, des désynchronisations de l'appareil locomoteur et du système nerveux autonome qui engendrent des douleurs et par conséquent de nombreux troubles de santé communs, souvent mal soignés voire négligés.

La chiropratique permet de soulager et d'obtenir de bons résultats sur le mal de dos mais aussi sur les troubles communs chroniques, la perte d'énergie et de vitalité grâce à des méthodes très spécifiques, indolores et adaptées à chaque personne en fonction de l'âge (du nourrisson au plus âgé) et de l'état de santé.

On peut, par exemple, consulter un chiropraticien pour divers troubles en lien avec le mal de dos :

- Douleurs articulaires (cervicales, dorsales, lombaires, bassin et autres articulations des membres)
- Troubles de la statique rachidienne (scolioses, cyphoses)
- Névralgies
- Maux de tête, confusion mentale
- Troubles de l'équilibre et du sommeil
- Fatigue chronique
- Troubles digestifs
- Troubles circulatoires

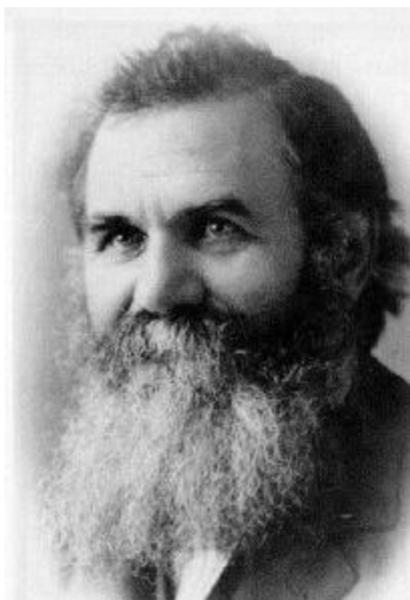
Si la chiropratique n'est pas une panacée, elle permet néanmoins d'envisager une éventuelle solution qu'il ne faut pas négliger.

Une profession de santé séculaire

L'art de soigner les articulations par des manipulations rudimentaires a toujours existé à travers les âges. Les Saous égyptiens, les soigneurs Tuina en Chine plus de 2000 ans avant J.C. puis les Grecs et d'autres peuples utilisaient ces soins particuliers. Plus tard, les rebouteux en occident comme en Orient ont perpétré la tradition et l'art, comme les sorciers l'ont fait pour la médecine et les barbiers pour l'art dentaire.

Ses origines

La *chiropractic* (chiropratique en français¹ – n.f. kiropratique) fut officiellement fondée en 1895 aux U.S.A. par Daniel David PALMER, un soigneur naturopathe renommé.



D.D. Palmer



B.J. Palmer

A cette époque même, un physicien allemand, Wilhem Roentgen découvrit les rayons X et leur application en médecine. Ferdinand Widal créa à Paris le premier laboratoire d'analyses biologiques hospitalier. C'était également l'époque des chercheurs et inventeurs comme Antoine Béchamp, Louis Pasteur, Charles Darwin, Sigmund Freud, les frères Lumière, Edouard Michelin, Pierre & Marie Curie, Henri Poincaré...

En 1897, Palmer ouvrit la première école d'enseignement scientifique occidental de la *chiropractic* à Davenport dans l'Iowa. Elle fut déjà alignée sur les nouveaux standards académiques des écoles de médecine américaines. Cette école forme toujours de nombreux *chiropractors* (chiropraticiens en français). Il existe une vingtaine d'établissements aux USA tous alignés sur la norme d'enseignement internationale agréée par les autorités de la santé.

Une profession scientifique

La *chiropractic* fut ensuite méthodiquement développée par son fils le colonel Bartlett Joshua PALMER. Ce dernier, très érudit, renforça ses bases scientifiques avec une recherche relative aux

¹ Les termes « chiropratique / chiropraticien » sont les termes officiellement agréés par l'Académie Française. Ils sont en vigueur en Suisse et Belgique francophones ainsi qu'au Québec. En France, on utilise malheureusement les termes « chiropraxie, chiropracteur, chiropractie »

moyens et connaissances de l'époque. Les méthodes chiropratiques sont devenues de nos jours les plus subtiles et sophistiquées au monde. Elles sont reconnues comme très avancées sur le plan technique.

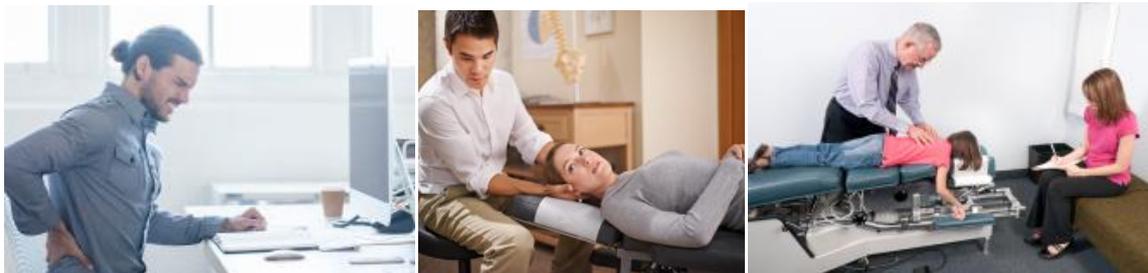
Les *chiropractors* forment désormais une profession de santé scientifique majeure. Celle-ci est légalisée et banalisée dans de nombreux pays développés (pays anglo-saxons, germaniques, scandinaves). La chiropratique est orientée spécifiquement vers l'entretien fonctionnel du système neuro-vertébral et articulaire.

Toutefois sa véritable finalité, au delà du soulagement des douleurs articulaires, est la préservation et le développement du niveau de santé des populations. Il a été démontré par des experts indépendants, des compagnies d'assurance et mutuelles de santé que la chiropratique permettait ainsi de faire de substantielles économies en matière de soins de santé.

L'intérêt social de cette profession de santé est donc d'élever le niveau de santé des populations. Les chiropractors les éduquent pour être plus responsables dans leur hygiène de vie. De fait, ces praticiens de santé rentrent parfaitement et depuis longtemps dans les critères de prévention que prônent les organisations de sécurité sociale en matière de santé publique.

En effet, depuis des décennies, les assurances et mutuelles santé d'Amérique du Nord ont enquêté, déterminé et démontré que les chiropraticiens leur permettaient de faire des économies conséquentes en matière de soins contre le mal de dos. Un professeur d'économie de la santé, au Canada, a démontré au cours de deux études approfondies que les chiropraticiens étaient les plus efficaces, et donc permettaient de faire le plus d'économies, contre le mal de dos. Les chiropraticiens font faire des économies aux assurance et mutuelles parce qu'ils éduquent leurs patients à une meilleure hygiène de vie ; ce qui contribue aussi à améliorer leur niveau de santé. En France, de nombreuses mutuelles et assurances commencent à comprendre cette réalité, mais l'instauration de remboursements est encore parcimonieuse. Quant à la Sécurité sociale Française, elle est encore loin de prendre de telles dispositions intelligentes contre le mal de dos, probablement faute de moyens...

De nos jour et actuellement dans le monde



Quel est le point commun entre Zlatan IBRAHIMOVIC, Serena WILLIAMS, Kathy PERRY, Barack OBAMA, Tony PARKER, Arnold SCHWARTZENNEGER...? Les chiropraticiens.

La chiropratique est la troisième profession de santé officielle dans le monde², la seconde en Amérique du Nord (USA & Canada).

² Après médecine et chirurgie dentaire

Elle est surtout la PREMIERE THERAPIE MANUELLE DU MONDE.

La Fédération Mondiale de Chiropratique est affiliée à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et partenaire du Comité International Olympique (CIO). Aux USA, la profession chiropratique est banale et intégrée dans certains hôpitaux ainsi que dans les services de santé des armées (tous corps d'armes).

Cette profession de santé possède ses propres infrastructures d'enseignement autonomes dans le monde. L'enseignement de la chiropratique est un enseignement universitaire de cycle long similaire à celui de la médecine et affilié aux mêmes standards académiques. Cet enseignement aboutit à un doctorat spécifique reconnu dans de nombreux pays socialement avancés.

De nombreuses facultés ou écoles forment des chiropraticiens dans divers pays selon une norme internationale agréée par les autorités de la santé de nombreux pays développés. Les chiropraticiens forment donc un corps de santé, une profession de santé spécifique et indépendante, tout comme les dentistes dans leur domaine de soins. La chiropratique n'est donc pas une simple discipline pratiquée par divers praticiens de différentes professions de santé : seuls les chiropraticiens exercent la chiropratique.

La profession chiropratique possède également ses propres centres de recherche scientifique. Elle reçoit chaque année des fonds publics et privés pour sa recherche. Cette profession de santé est à l'origine de plus de 80 % des publications scientifiques sur l'appareil locomoteur dans des revues de prestige comme le *British Medical Journal*, le *New England Journal of Medicine*, *Spine*, et le *Journal of manipulative and Physiological Therapeutics*.

En France, une profession officiellement reconnue



Des chiropraticiens diplômés exercent leur profession en France depuis 1924.

La chiropratique a été seulement reconnue par le Ministère de la Santé dans ce pays en 2002 (Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002, art. 75, et décret du 7 janvier 2011).

Mais en Europe, elle a d'abord été officiellement reconnue en 1939 en Suisse, et en 1933 en Allemagne !...

Depuis lors, d'autres pays européens ont suivi cet exemple de bon sens et de modernité.

Près de 1500 docteurs en chiropratique exercent actuellement en France, dûment enregistrés par l'Agence Nationale de Santé (numéro ADELI). On les trouve dans les Pages Jaunes de l'annuaire et sur l'Internet.

Depuis 1983, L'IFEC forme des chiropraticiens selon la norme internationale à Paris et Toulouse. Cette profession de santé est en expansion constante dans le monde, surtout dans les pays anglo-saxons, germaniques et scandinaves. Elle est la seule profession de santé ayant une formation normalisée dans tous les pays comprenant des écoles ou facultés de chiropratique.

Plus de 450 mutuelles et assurances de santé en France remboursent les soins des chiropraticiens.

Une consultation chez un chiropraticien



La chiropratique est une profession de santé de première intention (comme le dentiste). Le patient peut donc consulter librement et directement un chiropraticien sans ordonnance médicale.

Après avoir établi une anamnèse et un examen du patient, le chiropraticien affine son diagnostic. Si nécessaire, il peut demander des examens complémentaires (radiographies, scanner, IRM, échographie et analyses de laboratoire, etc.).

Un plan des soins est établi avec l'accord du patient après explications de sa situation et réponses à ses questions. La chiropratique est une profession de santé alternative manuelle. Le chiropraticien ajuste manuellement les désynchronisations articulaires et peut s'aider d'instruments indolores très précis comme l'activateur.

Le nombre de séances varie selon l'état du patient, la gravité de son cas, sa condition physique, son âge et sa coopération.

Le chiropraticien peut éventuellement soigner en coopération avec d'autres praticiens de santé si nécessaire, dans l'intérêt du patient.

Toutefois, si le cas du patient ne relève pas de ses compétences, le chiropraticien saura l'orienter vers des soins plus appropriés.

CHIROPRACTIQUE : DES FAITS...

Ce que beaucoup de Français ignorent encore³, et ce que les médias taisent ...

1. Plus d'un million d'ajustements vertébraux sont effectués chaque jour par les 95000 *Doctors of Chiropractic* – Docteurs en Chiropratique (D.C.) – exerçant actuellement sur la planète dans plus de 100 pays.
2. Ce sont 41 facultés de chiropratique qui assurent la formation standardisée des chiropraticiens dans le monde, le nombre de chiropraticiens diplômés mondial doublant tous les 15 ans depuis les années soixante pour se répartir dans de nombreux pays.
3. La chiropratique est la seule profession de santé naturelle orientée spécifiquement, dès le début des études, sur les soins manuels vertébraux à leur plus haut niveau ; c'est à dire un enseignement universitaire spécifique (semblable à dentaire). Donc, contrairement à la très grande majorité des médecines alternatives (naturelles), la chiropratique n'est enseignée ni par stages ni par séminaires de week-end.
4. Un statut légal indépendant de « praticien de premier contact » (à l'instar des docteurs en chirurgie-dentaire) a déjà été officiellement accordé dans 48 pays aux *Doctors of Chiropractic*.
5. La chiropratique est le seul concept de soins manuels à avoir un enseignement conventionnel autonome et indépendant, officiellement reconnu et contrôlé, mondialement uniforme, en grandes facultés agréées très bien équipées avec cliniques publiques universitaires spécialisées.
6. Après un siècle d'existence, la profession chiropratique a su s'imposer comme profession de santé majeure en Amérique du Nord par sa popularité sociale. Elle est actuellement le seul concept de soins de santé naturels à avoir pu s'instaurer officiellement en parallèle de la médecine conventionnelle par ses qualités cliniques, avec des praticiens diplômés d'universités ayant un statut spécifique dans le monde de la santé.
7. Dans tous les pays d'Europe, les chiropraticiens sont accrédités ou exercent librement eut égard aux bienfaits qu'ils apportent à la santé publique. En France, le Ministère de la Santé a effectué, dès 1963, de nombreuses enquêtes aux conclusions très positives quant à l'accréditation de ces professionnels. Mais seulement 70 ans après le premier pays d'Europe, le Ministère de la Santé Français a enfin reconnu officiellement les chiropraticiens en 2002.
8. Ces 20 dernières années, plus d'un millier d'études scientifiques officielles dans le monde ont conclu en la fiabilité et l'efficacité des soins des chiropraticiens diplômés, cautionnant ainsi le réalisme biologique, cliniquement validé, des concepts chiropratiques.
9. Depuis 1983, plus d'une centaine de grands hôpitaux américains (y compris les hôpitaux militaires) ont désormais un service chiropratique avec une équipe de chiropraticiens travaillant en parfaite collaboration, d'égal à égal et en bonne intelligence avec les médecins. Cette situation se développe de plus en plus, au bénéfice et à la grande satisfaction des patients.

³ Y compris les professions de santé...

10. Aux J.O. de Barcelone 1992, 17 chiropraticiens officiellement nommés par le Comité International Olympique ont soigné des Athlètes de toutes nationalités, avec un succès reconnu. L'expérience fut renouvelée à Atlanta en 1996 sur une plus grande échelle (La faculté de chiropratique voisine fut mobilisée). Elle est désormais systématiquement reconduite officiellement pour tous les Jeux Olympiques. A ce propos, les chiropraticiens sont les seuls praticiens de médecine alternative officiellement agréés par le C.I.O. pour les J.O.
11. Aux Etats-Unis, le nombre de patients de chiropraticiens est en constante augmentation depuis 1964.
12. Sur 100 patients soignés par soins manuels vertébraux aux U.S.A., plus de 95 le sont par des chiropraticiens.
13. Plus de 80 millions d'Américains consultent régulièrement leurs 80000 chiropraticiens, pour une moyenne de croissance de 15 millions chaque année.
14. Un Américain sur 20 consulte un chiropraticien dans l'année, surtout pour le mal de dos et ensuite pour le stress.
15. De nos jours, plus de 2 millions d'enfants sont soignés chaque année, aux U.S.A., par les chiropraticiens.
16. Depuis 1992, des chiropraticiens sont présents parmi les officiers du Service de Santé des Armées aux Etats-Unis (Army, Marines, Air Force, Navy) ; certains à bord des porte-avions de l'US Navy. L'armée Israélienne suit ce modèle.
17. Un Canadien sur 3 consulte régulièrement son chiropraticien chaque semestre.
18. « *Plus efficace, plus fiable, moins coûteux qu'un traitement médical classique dans le cadre de problèmes musculo-tendineux* », c'est ce que disent de la chiropratique les grands systèmes de remboursement de soins de santé aux Etats-Unis, depuis des années. La chiropratique possède son propre chapitre dans les publications officielles des Autorités de la Santé américaines. Les chiropraticiens sont partenaires officiels de l'O.M.S. et seuls professionnels de santé naturelle dans ce cas.
19. La sécurité d'exercice de cette profession est si remarquable que les assurances professionnelles des chiropraticiens américains sont 5 à 10 fois moins chères que celles des médecins. Cette proportion reste la même, parfois meilleure encore, partout ailleurs dans les grands pays industrialisés.
20. En Europe, la plupart des Mutuelles et Assurances santé remboursent depuis longtemps les soins des chiropraticiens diplômés. Toutefois, avec la nouvelle législation Européenne, les remboursements des soins des chiropraticiens par les mutuelles et assurances se développent maintenant de plus en plus, y compris en France.
21. Le système d'expertise d'invalidité par accident mis au point par les chiropraticiens est le principal système officiellement agréé aux Etats-Unis par les assurances, les avocats et les magistrats pour sa précision réaliste et son équité. Il est utilisé dans tous les litiges.

22. Après l'attentat terroriste qui a détruit, en 1995, un grand immeuble de l'administration fédérale à Oklahoma City (USA), 70 chiropraticiens ont assuré bénévolement la maintenance opérationnelle des membres des équipes de sauvetage pendant toute la durée des fouilles de décombres. Leur service de soutien, très apprécié, a été publiquement salué par les Autorités et la presse. Il en a été de même après le terrible attentat du *World Trade Center* le 11 septembre 2001.
23. En Amérique du Nord, en Australie et en Europe, chiropraticiens et médecins, tout en gardant leur approche respective mais complémentaire de la santé, s'associent intelligemment et courtoisement dans leur travail. Puisse ceci enfin servir d'exemple en France, l'intérêt du patient étant primordial et prioritaire...
24. Le N.I.H, *National Institute of Health*, institut financé par le Congrès Américain, et situé dans le Maryland, a décidé d'attribuer 15 millions de dollars, chaque année, à la recherche chiropratique. Une organisation gouvernementale américaine dénommée *Tricare* a obtenu, d'un vote du Congrès, 220 millions de dollars pour dispenser des ajustements chiropratiques à tout le personnel militaire américain basé en Europe.
25. Le Congrès Américain a voté Le *National Defense Authorisation Act* (NDAA) en 2009 instaurant ainsi des services chiropratiques supplémentaires dans 11 hôpitaux militaires qui n'en possédaient pas encore.

SOURCES : Extraits d'articles de presse Anglo-Saxonne. Rapports de la Fédération Mondiale de Chiropratique. Statistiques et études de compagnies d'Assurances/mutuelles ou de groupes de recherche scientifiques Américains et Canadiens. Rapports de l'OMS. Statistiques du Ministère de la santé et du corps médical des USA. Enquêtes et table ronde sur les thérapies naturelles du Ministère de la Santé français. Etudes de la RAND Corporation. Presse scientifique de référence internationale. Législation CEE et française.

© Pascal Labouret - 2009